

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

PREFECTURE  
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LEGALITÉ

Digne-les-Bains, le **19 SEP. 2019**

n° 1025  
Recommandé avec AR  
1A 164 944 29155

LE PRÉFET

à

Monsieur le Maire de MONTCLAR

OBJET : Notification de l'arrêté préfectoral portant règlement d'office du budget 2019 de la commune (budget principal et budget annexe des remontées mécaniques)

REFER : Premier avis n°2019-0093 du 28 juin 2019 de la Chambre régionale des comptes reçu par voie dématérialisée le 9 juillet 2019 et second avis n°2019-0171 du 2 septembre 2019 reçu par voie dématérialisée le 4 septembre 2019 (contrôle n°2019 - 0156)

P.J. : un arrêté préfectoral et 2 annexes

Je vous prie de bien vouloir trouver, sous ce pli, copie de l'arrêté préfectoral en date de ce jour, portant règlement d'office du budget - exercice 2019 - de votre commune (budget principal et budget annexe des remontées mécaniques).

Par ailleurs, les prévisions budgétaires en section d'exploitation et d'investissement du budget annexe de l'eau et de l'assainissement n'appelant pas de remarques de la part de la Chambre régionale des comptes, les inscriptions budgétaires inhérentes audit budget annexe, adoptées lors de la séance du conseil municipal du 17 avril 2019, ont été validées.

Cet acte s'écarte modérément de l'avis rendu par la Chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte d'Azur le 2 septembre 2019, en autorisant la baisse du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties souhaitée par le conseil municipal le 5 août 2019 et il vous est transmis en application des dispositions de l'article R 1612-11 du code général des collectivités territoriales.



Olivier JACOB

Copie à :

- Madame la Directrice Départementale des Finances Publiques des Alpes-de-Haute-Provence
- Monsieur le Comptable public de Seyne